

# Inscription pour le SuisDataManager

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au SuisDataManager. L'inscription ci-dessous règle l'utilisation par l'exploitation ainsi que le traitement des données correspondantes de la solution logicielle SuisDataManager, mise à disposition par SUISAG.

No SUISAG	
Nom	Prénom
Rue	NPA, lieu
Téléphone	E-mail

## Herd-book

Avec herd-book       Sans herd-book

## Type d'élevage

Remonte par achat       Autorenewement       \_\_\_\_\_

Service de feuilletage des truies       Propre saisie de données

**Validation des données**       Oui       Non

Pour des exploitations

Exploitation 1

Exploitation 2

Pour des organisations

Organisation 1

Organisation 2

## **1. Bases**

- 1.1. Le client utilise la solution de planification des truies SuisDataManager de SUISAG pour la gestion et l'évaluation de ses propres données.
  - 1.1.1. Menus conviviaux et explicatifs
  - 1.1.2. Solution en ligne ultramoderne avec base de données centrale, développement continu inclus  
→ aucune mise à jour nécessaire
  - 1.1.3. Sauvegarde quotidienne des données sur un serveur sécurisé et protégé
- 1.2. SUISAG exploite la solution logicielle SuisData-Manager, veille à la disponibilité et à la performance maximales de l'application ainsi qu'à une protection élevée et actualisée des données contre tout accès non autorisé.
- 1.3. Le contrat règle l'utilisation par le client de la solution logicielle SuisDataManager mise à disposition par SUISAG ainsi que le traitement des données correspondantes.

## **2. Étendue de l'utilisation par le client**

- 2.1. La saisie et la gestion des données sont effectuées par le client
- 2.2. SUISAG ne garantit pas l'exactitude des données saisies et gérées par le client dans le programme SuisData-Manager.

## **3. Pas de droit d'utilisation exclusif du SuisDataManager**

- 3.1. Le client n'a aucun droit exclusif sur le programme et les fonctions du SuisDataManager. SUISAG peut également proposer des services similaires ou identiques à d'autres clients.

## **4. Assistance par SUISAG**

- 4.1. Le support de SUISAG comporte les prestations de base suivantes:
  - 4.1.1. Assistance lors de questions concernant le SuisData-Manager
  - 4.1.2. Gestion des caractères
  - 4.1.3. Gestion des adresses
  - 4.1.4. Reprise des données (cheptel actuel de truies, y compris leurs performances sous forme électronique)
  - 4.1.5. Maintenance des rapports
  - 4.1.6. Extractions de données
  - 4.1.7. Surveillance des données
- 4.2. Les coûts de l'assistance sont déterminés conformément au ch. 5 ci-dessous.

## **5. Coûts / conditions de paiement**

Selon offre séparée. En règle générale, les prestations sont facturées mensuellement. Pour certaines prestations, une facturation par trimestre est également possible.

## **6. Protection des données**

- 6.1. Les données saisies et déclarées dans le SuisDataManager sont enregistrées chez SUISAG à Sempach et protégées contre tout accès non autorisé.
- 6.2. Le client autorise SUISAG à utiliser les données qu'il a saisies dans le programme SuisDataManager à des fins de recherche et d'analyse ne se rapportant pas à des personnes. Il cède à SUISAG tous les droits sur les résultats de la recherche et de l'analyse.  
SUISAG est autorisée à transmettre des données de performance et d'ascendance ainsi que des valeurs d'élevage à des institutions de recherche à des fins de recherche et de statistiques non personnelles, pour autant que cela soit nécessaire à un projet de recherche commun et qu'elle conclue avec l'institution de recherche une convention de protection des données interdisant la transmission à des tiers et l'utilisation abusive des données.

- 6.3. Si des données sont transmises à des tiers, elles le sont exclusivement sous forme anonymisée. La transmission de données personnelles à des tiers est exclue, sous réserve d'une obligation légale dans le cadre de la législation sur la protection des données.

## 7. Conditions générales

- 7.1. En outre, les conditions générales de SUISAG sont applicables.

## 8. Durée du contrat / délai de résiliation

- 8.1. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié par écrit par les deux parties pour la fin d'un trimestre, moyennant un préavis de 3 mois.
- 8.2. Le droit de résiliation extraordinaire à tout moment en cas de violation grave des obligations contractuelles par l'autre partie contractante demeure réservé.

## 9. Modifications du contrat

- 9.1. La présente convention peut être modifiée à tout moment d'un commun accord, sous réserve du respect de la forme écrite.

## 10. Clause générale

- 10.1. Si l'une des dispositions susmentionnées s'avère être nulle ou non contraignante, la nullité ou le caractère non contraignant se limite à la seule disposition concernée. Cette disposition sera remplacée par une solution de remplacement qui se rapprochera le plus possible de l'objectif visé par la disposition nulle ou non contraignante.

## 11. Droit applicable / tribunal compétent

- 11.1. Seul le droit suisse est applicable. Les parties contractantes soumettent tous les litiges résultant du présent contrat à la juridiction suisse. Le for exclusif est le tribunal territorialement compétent du siège de SUISAG.

## 12. Dispositions finales

- 12.1. Le présent contrat est établi en double exemplaire. Chaque partie reçoit un exemplaire.
- 12.2. Il entre en vigueur au moment de sa signature par les deux parties.

Document à joindre

- Offre SUISAG

Lieu, date

### Signature exploitation

[Blank signature box for exploitation]

### Signature SUISAG

Matteo Aepli  
Directeur



Nadine von Büren  
Responsable Elevage

